

[Français]

• (6.40 p.m.)

M. Jean-Pierre Goyer (Dollard): Je serais volontiers d'accord avec la suggestion de l'honorable député de Peace-River (M. Baldwin) à l'effet de produire un Livre blanc sur certains secteurs de responsabilité fédérale-provinciale, mais encore faudrait-il qu'il ne soit pas limité à ce qui est suggéré dans l'avis de motion, soit:

Un programme de perfectionnement de la main-d'œuvre, sur la guerre à la pauvreté y compris l'assistance, le bien-être et les allocations familiales, ainsi que sur les sociétés et les institutions dotées de crédits et de fonctions connexes qui leur permettent de réaliser leurs objectifs et d'exercer leurs attributions.

C'est donc dire que l'avis de motion, comme tel, précise qu'il faudrait envisager tous les secteurs sociaux ainsi qu'une vaste partie du secteur économique mais, par ailleurs, oublier quand même quelque chose qui est essentiel à la Constitution, les points de vue culturel et linguistique.

L'honorable député dit bien qu'il faut envisager ce problème en tant que Canadiens, mais, à ce titre, je réalise qu'il y a des problèmes culturels et linguistiques qui sont négligés, rabattus et complètement ignorés dans certaines provinces de la Confédération. Or, cela est un sujet important dans la publication d'un Livre blanc. S'il fallait envisager toutes ces questions-là, il faudrait nécessairement prendre beaucoup de temps pour, en fait, rédiger une nouvelle constitution, alors que dans la pratique, actuellement, nous réalisons que la Constitution s'achemine de plus en plus vers des changements importants qui sont demandés non seulement par le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec, mais aussi par les autres gouvernements provinciaux.

Sur le plan social, par exemple, le programme d'assurance-santé a fait surgir, dans les provinces, des questions qui, auparavant, n'étaient pas soulevées lorsque le gouvernement fédéral énonçait une politique quelconque dans le domaine social. Aujourd'hui, Québec, oui, mais d'autres provinces comme l'Ontario posent des questions et demandent des choses au gouvernement fédéral concernant un plan d'assurance-santé.

En fait, lorsqu'on regarde tout le domaine dit «sécurité sociale» au Canada, nous réalisons qu'il a été développé grâce au gouvernement fédéral. Au fait, les provinces, qui étaient les premières responsables dans le domaine social, ont produit des carences ou se sont abstenues de légiférer dans leur champ propre de juridiction. De plus, le programme social au Canada s'est manifesté durant la guerre alors que les taxes et les capitaux dis-

ponibles étaient à la disposition, et n'ont pas cessé de l'être, du gouvernement fédéral.

Donc, les provinces n'ont pas agi. Elles ne pouvaient pas agir. En fait, constitutionnellement, en vertu d'une bonne Constitution, les gouvernements municipaux et provinciaux existent pour administrer et légiférer dans des domaines qui leur sont propres, et le gouvernement fédéral existe surtout pour légiférer exclusivement.

Cette politique est saine parce que le gouvernement le plus proche de la population, dans le domaine de la sécurité sociale en particulier, est celui qui peut le mieux comprendre les problèmes et mieux répondre aux aspirations de la population en général. C'est aussi simplement une raison d'efficacité qui fait que le gouvernement le plus proche du peuple peut mieux faire vivre le peuple.

Donc, d'une façon générale, pourquoi le gouvernement fédéral craint-il de transférer le domaine de la sécurité sociale aux provinces? Ne sont-elles pas le mieux habilitées à l'occuper? Pourquoi hésitons-nous à confier la guerre de la pauvreté aux provinces, à leur confier tout programme d'assistance, de bien-être, de santé? Comme je le disais tantôt, les provinces le demandent. Pourquoi ne pas répondre à leur désir? Pourquoi, nous du gouvernement fédéral, ne chercherions-nous pas à nous occuper simplement de nos affaires! Il y a plusieurs domaines dont nous pourrions nous occuper.

Qu'on exige des normes nationales minima dans le domaine sécurité sociale, je crois que cela va de soi et pourrait fort aisément faire le sujet de négociations avec les provinces. Il faudrait que les gouvernements provinciaux réalisent qu'ils ne sont pas seulement des gouvernements subalternes; il faudrait qu'ils s'appliquent à lire la Constitution et conçoivent leur compétence et agissent en conséquence. C'est le Livre blanc qui existe actuellement au Canada. Aussi, cela faciliterait une révision du domaine sécurité sociale car, en fait, on s'est rendu compte avec la question de l'assurance sociale et les allocations familiales que le gouvernement fédéral, dans le domaine de la sécurité sociale, néglige d'ajuster ses politiques. Cela est peut-être dû à un certain conformisme, ou à une certaine négligence de la part du fonctionnarisme qui manque d'idées créatrices, d'idées nouvelles, mais le fait de confier le domaine de la sécurité sociale aux provinces pourrait permettre d'aménager le champ social d'une façon qui réponde mieux aux demandes de l'heure.

On dira que pour réaliser la sécurité sociale il faut avoir les instruments économiques nécessaires, cela est vrai. Il est de saine